

GRAND CONSEIL

Question Roland Mesot et André Schoenenweid

2014-CE-290

L'Université de Fribourg a-t-elle encore une vocation se référant à des valeurs chrétiennes ?

DICS

04.12.2014

Lors des débats du Grand Conseil sur le « Centre islam et société », l'une des nombreuses critiques émises par les députés était que ce centre pouvait aller à l'encontre de la tradition chrétienne et catholique de notre Université de Fribourg.

Il faut rappeler que le Grand Conseil a voté majoritairement contre l'implantation du « Centre islam et société » dans la Faculté de théologie de l'Université de Fribourg. Ce vote n'a pas été contraignant puisqu'il n'a juste pas obtenu de majorité qualifiée.

Cependant, ce nouveau centre reste très contesté en particulier dans la population fribourgeoise.

Nous reconnaissons la volonté de l'Université de participer au dialogue interconfessionnel mais nous craignons que les objectifs visés par ce « Centre islam et société » peuvent être contraires aux grands principes inscrits dans la charte de l'Université en particulier ceux qui se réfèrent aux valeurs de l'humanisme chrétien.

Dernièrement, c'est une autre actualité qui a suscité également des réactions au sein de l'Alma mater. En effet, lors de son traditionnel Dies Academicus, l'Université de Fribourg a remis un doctorat honoris causa à la philosophe américaine Judith Butler.

Cette philosophe est notamment connue pour ses travaux emblématiques sur la théorie du genre, théorie du genre justement rejetée par l'Eglise catholique, comme l'illustre la prise de position de l'Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg soit : « Il est évident que certains aspects des études en genre mettent en cause des aspects centraux de la vision chrétienne de l'homme [...] ».

Les fuites (alors que cela devait rester confidentiel) sur la remise de cette distinction démontrent que celle-ci ne fait de loin pas l'unanimité au sein de l'Université. La tradition catholique de l'Université de Fribourg semble être mise à mal.

Au vu de ce qui précède, nous remercions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Comment est prise la décision d'octroyer la récompense académique du « doctorat honoris causa » ?
2. Bien que le choix de remettre cette distinction est sans aucun doute protégé par la liberté académique, dans quelle mesure son impact pour l'image de l'Université voire du canton de Fribourg est-il pris en compte ? Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il par rapport à la remise de cette distinction contestée ?
3. L'Université de Fribourg est souvent citée comme une Université dans laquelle les catholiques se reconnaissent. Le débat autour du « Centre islam

et société » ainsi que la remise de ce « doctorat honoris causa » à Judith Butler mettent à mal cette longue tradition reconnue à travers le monde. L'Université de Fribourg est-elle encore considérée comme « l'Université des catholiques » ? Sa tradition catholique et chrétienne est-elle partiellement ou complètement abandonnée ?

4. Au vu des événements précités, quel avenir l'Université de Fribourg réserve-t-elle à la Faculté de théologie ? Respectivement le Conseil d'Etat soutient-il véritablement une faculté de théologie catholique telle qu'elle existe actuellement ?

(Sig.) Roland Mesot et André Schoenenweid, députés